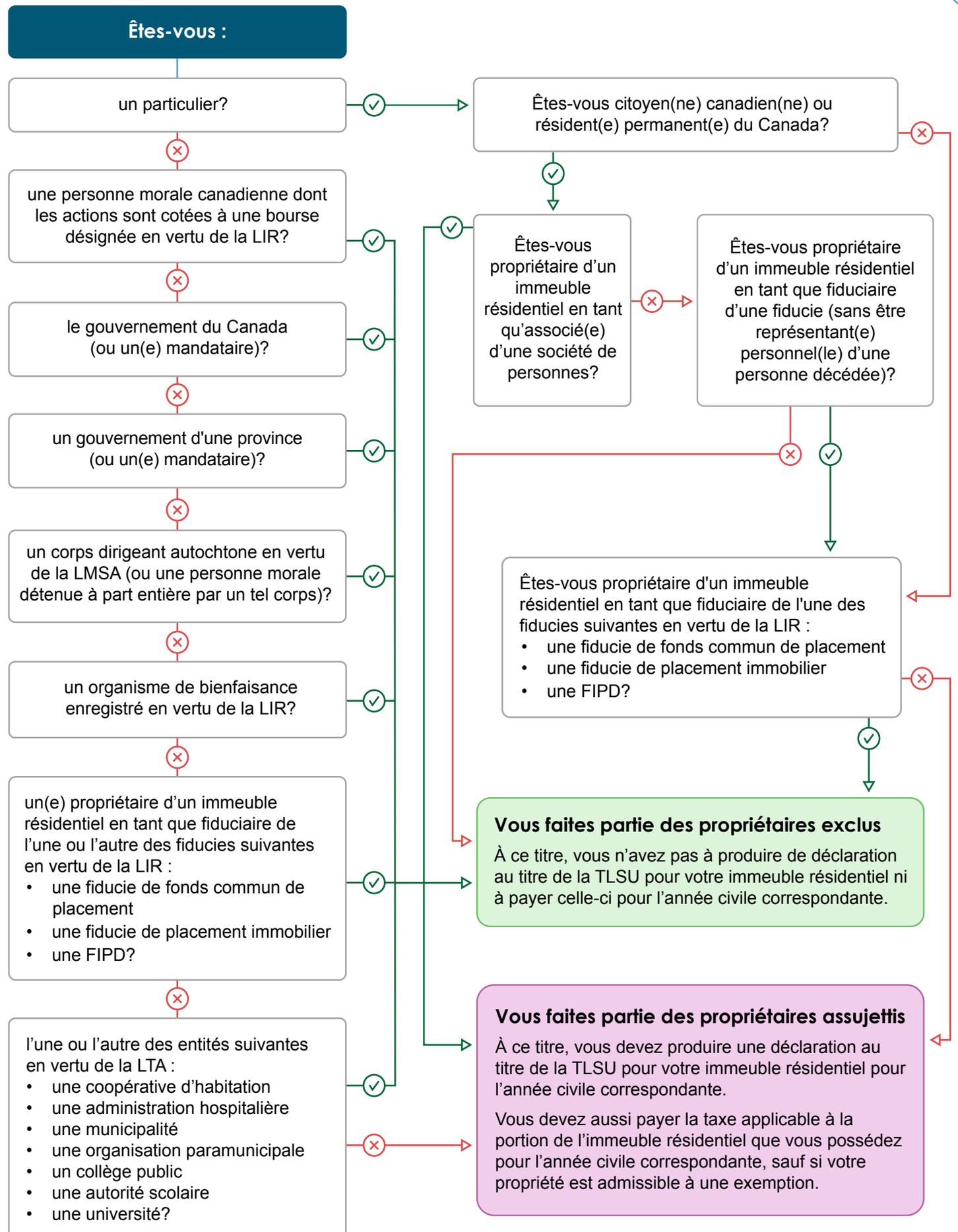


Taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU)

Propriétaires exclus pour 2022



Vous faites partie des propriétaires exclus
 À ce titre, vous n'avez pas à produire de déclaration au titre de la TLSU pour votre immeuble résidentiel ni à payer celle-ci pour l'année civile correspondante.

Vous faites partie des propriétaires assujettis
 À ce titre, vous devez produire une déclaration au titre de la TLSU pour votre immeuble résidentiel pour l'année civile correspondante.
 Vous devez aussi payer la taxe applicable à la portion de l'immeuble résidentiel que vous possédez pour l'année civile correspondante, sauf si votre propriété est admissible à une exemption.

Les propriétaires exclus n'ont pas d'obligation en vertu de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés. Les propriétaires assujettis doivent produire une déclaration de la TLSU et payer la taxe à moins qu'une exemption s'applique. Pour en savoir plus sur la TLSU et les exemptions, allez à canada.ca/arc-tlsu.

Légende

- LTA : Loi sur la taxe d'accise
- LIR : Loi de l'impôt sur le revenu
- FIPD : Fiducie intermédiaire de placement déterminée
- LMSA : Loi sur le ministère des Services aux Autochtones
- ✓ Oui
- ✗ Non

